

Conduire des médiations judiciaires et conventionnelles

RS7634 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	120
Formacode(s)	33020, 13254
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/06/2026
Date d'échéance	26/06/2031

Certificateur(s)

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS · SIRET : 78428073700015

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE ALSACE EUROMETROPOLE	13002267600 030	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification a pour objectifs de répondre aux besoins exprimés par de nombreux professionnels d'acquérir des compétences complémentaires à leur métier pour prévenir les situations de conflits et conduire des médiations judiciaires et conventionnelles quels que soient la nature du différend, son contexte et son domaine d'application. Ces compétences professionnelles s'exercent dans le cadre judiciaire mais également extra-judiciaire et concernent des domaines aussi diversifiés que les affaires, le commercial, l'économie, le sanitaire et social. Par voie de conséquence les objectifs de cette certification permettent de garantir aux justiciables, aux salariés de tous secteurs socio-économiques et citoyens, une meilleure prise en compte de leurs situations conflictuelles par un accompagnement à la conduite d'une médiation « de qualité ». Il arrive que, durant une procédure judiciaire, à n'importe quel stade de l'instance, en première instance ou en appel, le juge (magistrat de la mise en état, juge des référés etc.) trouve plus opportun de proposer aux parties en conflit une médiation plutôt que de suivre la procédure classique engagée. Sous réserve de l'acceptation des parties, le juge suspend la procédure et désigne un tiers médiateur. Il s'agit là d'une médiation judiciaire. A l'issue de la médiation judiciaire, en cas d'échec, le juge fait revenir l'affaire à l'audience, dans le cas où la médiation a permis aux parties de trouver une solution au litige, il entérine l'accord trouvé par les parties elles-mêmes en présence du médiateur. A l'occasion d'un conflit qui n'est pas encore présenté à la justice, il arrive que l'une ou les deux parties concernées décident de chercher une autre solution que le recours à une procédure judiciaire et préfèrent faire appel à une médiation. Initiées par les parties elles-mêmes, il s'agit là d'une médiation conventionnelle. Pour les acteurs économiques en exercice, (non juristes) notamment les responsables de ressources humaines, cadres, notaires, huissiers, membres des chambres de commerce, d'organisations gouvernementales et intergouvernementales, acquérir de nouvelles compétences complémentaires qui leur permettent de prévenir les conflits et conduire des médiations judiciaires et conventionnelles s'avère aujourd'hui incontournable, d'autant que celles-ci s'inscrivent dans la suite logique de la première certification assurant ainsi, aux parties concernées une continuité appréciable. Pour les professionnels juristes, magistrats, avocats, conseillers juridiques, présenter les MARD, et proposer l'un d'entre eux à leurs clients, en guise de solution plus adaptée à la procédure judiciaire, fait partie de leur mission et pour certains de leurs obligations. Pour ces mêmes acteurs en exercice la conduite d'une

médiation représente une solution économique à proposer à leurs clients, salariés, équipe ou autre, se substituant à une action judiciaire onéreuse et à une procédure plus complexe et plus longue.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Accueillir le consentement libre et éclairé de toutes les parties concernées par la situation conflictuelle sur la mise en place du processus de médiation judiciaire ou conventionnelle en respectant le RGPD et en proposant une convention de médiation afin d'en sécuriser le processus.

Organiser la médiation judiciaire ou conventionnelle en évaluant l'opportunité d'utiliser les outils numériques et le cas échéant en prenant en compte les situations de handicap d'une ou des parties, afin de prévenir ou de traiter la situation conflictuelle.

Animer les rencontres en utilisant les outils de la médiation et de la négociation collaborative et en intégrant les principes éthiques et déontologiques de la médiation, le cas échéant en prenant en compte les situations de handicap, afin de garantir la compréhension mutuelle des intérêts et enjeux respectifs.

Faire émerger une ou des solutions par les parties elles-mêmes, en les aidant à s'écouter et à se comprendre pour les guider vers un accord possible et mutuellement acceptable.

Prévenir les situations de conflits en identifiant les dispositions durables pour éviter l'émergence de nouveaux désaccords susceptibles de réaffecter les relations entre les parties prenantes ou de faire naître de nouveaux différends.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit disposer d'un diplôme de Niveau 4 et détenir la certification « Conseiller des médiations judiciaires et conventionnelles » délivrée par l'Ifomene ou une formation de base en médiation d'une durée minimum de 40 heures de cours de médiation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Le Directeur de l'Ifomene et deux représentants du champ professionnel de la médiation exerçant soit en tant que salarié soit en tant que profession libérale. Ces derniers sont choisis parmi des médiateurs diplômés, ils sont spécialistes du règlement des conflits, expérimentés dans le règlement amiable des conflits et dotés d'une solide expérience de la médiation. Ces deux professionnels n'ont aucun lien avec les candidats. L'un des deux est nommé président du jury de certification.

Base légale

Date de décision	26/06/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/06/2031
Date de dernière délivrance possible	26/12/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	72	—	—	—
2024	171	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS6355

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7634/>

Où se former

Formations référencées	5
Organismes	2
Régions couvertes	3
Prix indicatif	4 664 € – 5 990 €
Durée	100 – 137 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	31
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	29
Montant total engagé	136 262 €
Coût moyen par dossier	4 699 €
Durée moyenne	100 h
Période	07/2026 – 08/2026
Reste à charge titulaire	54 %
France compétences	28 %
Entreprise	13 %
France Travail	5 %
Compte d'engagement citoyen	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.